

ONG

La mobilisation continue

Les centaines d'ONG représentées à Kyoto ont obtenu gain de cause lorsque les pays les plus pollués de la planète se sont engagés *in extremis* sur des objectifs chiffrés. Mais elles déplorent la timidité des engagements et les ambiguïtés du protocole.

Delia Villagrasa

Can Europe*

Au cours des huit dernières années, les organisations non gouvernementales (ONG) réunies au sein du Climate Action Network ont fait pression pour la conclusion d'un accord international contraignant de protection du climat. Force est de constater que leurs efforts n'ont que partiellement abouti. Le protocole de Kyoto ne répond pas à leurs souhaits, et beaucoup reste à faire pour l'améliorer. Pourtant, de l'avis des délégués présents lors des négociations et d'universitaires spécialistes du changement climatique, le résultat de la conférence aurait été encore plus décevant sans la mobilisation des ONG.

Leur influence sur les décisions de Kyoto est difficile à évaluer. Les représentants des ONG étaient autorisés à assister aux séances plénières, mais sans prendre part aux débats. En outre, l'essentiel des négociations s'est déroulé lors de réunions interministérielles fermées. Certaines des propositions présentées en session plénière reprenaient néanmoins presque exactement les propos des ONG, ce qui témoigne de leur influence. Les rares allocutions de représentants du Can ont été très bien accueillies. La publication de la lettre quotidienne d'information *Eco* durant toute la durée de la conférence a également permis aux ONG de diffuser largement leur point de vue auprès des participants. Un travail d'information qui a trouvé des relais auprès des médias grands publics.

Can défendait une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre des pays développés d'ici à 2005 par rapport au niveau de 1990. C'était également la position des pays de l'Aosis, qui regroupe les petits Etats insulaires des Caraïbes et du Pacifique, soutenus par Malte et Chypre. Cet objectif paraît ambitieux, mais il est déjà bien en-deçà de la réduction de 50 à 70 % qui serait nécessaire pour stabiliser la

concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère aux niveaux actuels, selon le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les ONG saluent l'adoption d'objectifs de réduction juridiquement contraignants, mais déplorent la faiblesse des engagements (- 5,2 % d'ici à 2008-2012).

Plus grave peut-être, le protocole de Kyoto est entaché d'ambiguïtés qui affaiblissent considérablement sa portée.

Les ONG ont obtenu que tous les gaz à effet de serre, hormis les chlorofluorocarbones, soient couverts par l'accord. Mais l'approche nette retenue dans le texte final contre leur avis offre une échappatoire de taille. Ce mode de calcul consiste à retrancher aux rejets polluants les absorptions par les puits de gaz à effet de serre, en particulier les forêts. Or on évalue très mal la quantité de dioxyde de carbone (CO₂) fixée par les forêts ; les pays soumis à une limitation des émissions auront là toute liberté de manipuler les chiffres. Le caractère incertain des données sera encore renforcé par le fait que les gaz rejetés par les avions et les navires ne sont pas pris en compte.

Une autre faiblesse du protocole tient à son mécanisme de développement propre, qui permet aux entreprises et/ou aux pays du monde développé de recevoir des droits d'émission supplémentaires en contrepartie d'investissements de réduction des émissions dans les pays en développement. Cela revient en fait à habiller d'un autre nom l'application conjointe, que les ONG refusaient d'étendre aux pays en développement pour deux raisons : d'une part, elle permet aux pays riches d'éviter de prendre des mesures internes, et d'autre part, rien ne garantit l'efficacité écologique des projets. En outre, comme les obligations de réduction ne concernent pas pour l'instant les pays en développement, les activités de développement propre risquent de s'ajou-

« Haleine de dragon » : symbole de la mousson en Asie.



ter aux activités polluantes actuelles, au lieu de les remplacer. Elles correspondront probablement à des investissements que les entreprises auraient effectués de toute façon.

Concernant les échanges de droits à polluer, la quatrième conférence des Parties devra veiller à fixer des règles claires et à limiter les possibilités de fraude. L'écueil est que l'échange des permis de polluer permette aux pays développés d'exporter leurs engagements de réduction. Instauration d'un organisme de contrôle indépendant, fixation d'un pourcentage maximum d'échanges, interdiction de thésauriser des crédits d'émission pour une vente ou une utilisation future, ouverture du commerce des droits à polluer après une phase pilote et l'obtention de certains résultats au plan interne, telles sont les grandes règles qui devraient régir le commerce des permis d'émission.

Il est juste que les pays industrialisés, qui ont une responsabilité historique écrasante dans le renforcement de l'effet de serre, lancent le mouvement de réduction. Cela laissera un sursis aux pays en développement, et permettra aux pays riches de mettre au point des technologies propres. Les énergies renouvelables, notamment, ne deviendront rentables que si l'on atteint des économies d'échelle. Mais le seuil de production ne sera jamais suffisant si les pays riches peuvent contourner leurs engagements en s'abritant derrière le rôle des puits de gaz à effet de serre ou en gagnant des droits à polluer supplémentaires contre de fallacieux investissements de développement propre. D'où l'importance d'instaurer un véritable mécanisme de sanction. ▀

Can
Réseau d'action climat (Climate Action Network). Créé en 1989. Réseau mondial d'organisations non gouvernementales organisé autour d'une dizaine de pôles régionaux. Can Europe rassemble plus de 70 ONG européennes.

OBJECTIF
Limiter le changement climatique d'origine humaine à des niveaux écologiquement tolérables.

* 44, rue du Taciturne
B-1000 Bruxelles - Belgique.
Tél. : 32 2 231 01 80.
Fax : 32 2 230 57 13.
E-mail : canron@gn.apc.org